

Journée technique
Gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques

Saint Nazaire, le 26 septembre 2019



Compte-rendu

Avec le soutien de :



Établissement public de mixité
charge au développement durable



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le
Fonds européen de développement régional

Organisée en partenariat avec :



BILAN

Cette journée a rassemblé 26 participants. Elle s'adressait aux acteurs et gestionnaires du patrimoine naturel et des milieux du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux personnes intéressées par cette thématique.

Durant cette journée, les participants ont échangé autour de la gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques, comme les jussies, le Xénope lisse ou la Crassule de Helms. Les discussions et le partage des expériences ont permis de répondre aux questions des gestionnaires, pour une meilleure prise en compte de la thématique au niveau local.

L'ensemble des présentations et des documents relatifs à cette journée sont accessibles sur le site internet du Centre de Ressources Loire nature : centrederessources-loirenature.com.

SOMMAIRE

BILAN.....	2
SOMMAIRE	2
CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
INTRODUCTION.....	3
La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne et le réseau d'acteurs Pays de la Loire.....	3
ETUDIER LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES POUR MIEUX LES GERER ...	5
Télédéttection de la Jussie en milieu terrestre sur le corridor de la Loire et les zones humides associées : importance pour la gestion.....	5
Le Life CROAA et la recherche de solutions de gestion pour le Xénope lisse.....	6
RETOURS D'EXPERIENCE	7
Retour sur 10 années de gestion de la jussie par l'EPTB Vilaine	7
Gestion de la Crassule de Helms sur les étangs de Port Jérôme sur Seine.....	7
TERRAIN SUR LE PNR DE BRIERE.....	9

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les milieux aquatiques sont des écosystèmes fragiles soumis à des perturbations régulières liées aux régimes hydrauliques. L'implantation des EEE dans ces systèmes y est ainsi favorisée et présente de nombreux impacts. Les espèces exotiques envahissantes liées à ces milieux (jussies, Crassule de Helms, écrevisses américaines, etc.) présentent des capacités de reproduction importantes. Ce potentiel est renforcé par l'utilisation des cours d'eau, qui permet une dispersion des individus sur de grandes distances. De plus, l'intervention en milieu aquatique complique les opérations de gestion, qui sont de ce fait complexes.

Le groupe de travail «espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne» a été créé en 2002 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il avait alors pour thématique principale le suivi et la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes. L'échange d'expérience et d'information sur les principales espèces problématiques ont été les motivations à l'origine de la création du groupe de travail de bassin. Les sollicitations en rapport avec d'autres groupes d'espèces se sont progressivement multipliées et élargies à d'autres groupes d'espèces.

En 2014, une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, prenant en compte l'ensemble de la problématique des invasions biologiques, a été élaborée avec le groupe de travail de bassin. La coordination et le suivi de sa mise en œuvre pour la période 2014-2020 a été confiée à la FCEN. Les espèces exotiques envahissantes aquatiques, à l'origine de la création du groupe de travail de bassin, occupent cependant toujours une place importante dans ses travaux.

L'objectif principal de cette rencontre était l'échange d'expériences entre gestionnaires, notamment concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques. Il est ainsi recherché l'émergence ou l'enrichissement de projets grâce à la transposition d'initiatives locales à d'autres échelles. Cette journée technique a également permis l'identification d'enjeux et d'attentes concernant la gestion des EEE aquatiques qui alimentent désormais les réflexions menées au sein du groupe de travail de bassin.

INTRODUCTION

La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne et le réseau d'acteurs Pays de la Loire – Alan MEHEUST, FCEN & Emmanuel LEHEURTEUX et Justine CELIS, CEN Pays de la Loire



Le groupe de travail Loire-Bretagne :

Depuis sa création en 2002, le groupe de travail « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » a favorisé l'échange, l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques, le retour d'expériences et l'élaboration d'outils partagés sur la gestion des plantes aquatiques. Il est animé depuis 2007 par la FCEN. Une stratégie de gestion et un programme d'actions 2014-2020 pour le bassin Loire-Bretagne ont été validés en 2015 par le groupe de travail et ses partenaires. Sur la base de cette stratégie, l'objectif est de coordonner les lignes directrices d'approche de la thématique et les actions pertinentes à l'échelle du bassin versant, en cohérence avec les dynamiques européenne et nationale. Sa mise en œuvre est réalisée en lien avec les coordinations territoriales, véritables relais entre les échelles bassin et locales. Cette stratégie est la première ayant pour échelle d'application un bassin hydrographique majeur en France et sa mise en œuvre est soutenue dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2014-2020.

Le groupe Pays de la Loire :



Initié en 2001 par la DREAL, le groupe est animé depuis 2016 par le Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire. Ce groupe permet aux acteurs d'échanger sur la gestion des EEE et s'appuie sur un programme d'actions, en collaboration avec le CBN de Brest. Il est soutenu par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la DREAL et le FEDER Loire.

L'animation repose sur plusieurs comités thématiques qui proposent des outils d'aide à la décision avec une méthode complémentaire aux actions classiques. Cette méthode est orientée vers la qualification du risque que représentent les espèces exotiques envahissantes localement, afin de définir des objectifs atteignables pour limiter les impacts, orienter la gestion, puis établir le suivi et l'évaluation de l'intervention. Le groupe propose également un dispositif de détection précoce et de réaction rapide, qui permet de faire remonter l'information dès qu'une nouvelle espèce est détectée dans la région.

Le groupe régional travaille actuellement sur 3 projets :

- Une charte du réseau d'acteurs, dont la finalisation est prévue en début d'année 2020. Cette charte définira les éléments de gouvernance du réseau, les objectifs, les engagements des membres et la démarche conseillée pour améliorer la gestion des EEE ;
- Une note d'accompagnement sur les EEE à exclure des marchés publics d'achat de plantes par les collectivités ;
- Le développement d'une approche favorisant le montage de projets de recherches concernant la résistance et la résilience des écosystèmes aux invasions biologiques.

Échanges :

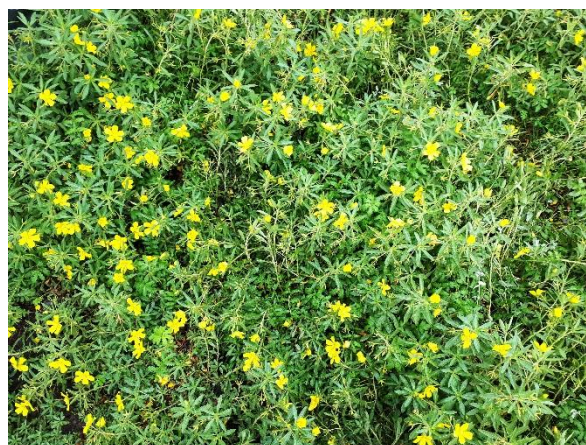
- Beaucoup de demandes pour l'utilisation de végétaux locaux, ont été partagées par les participants. Il a été rappelé l'existence du code national de conduite proposé par l'organisation [Val'Hor](#).
- Certains participants ont échangé avec Val'hor pour élargir les listes à des spécificités régionales.
- Le groupe de travail EEE du bassin Loire Bretagne proposera en 2020 une liste de substitution des plantes exotiques envahissantes à destination des professionnels et des collectivités
- Un échange a eu lieu autour de la notion d'émergence d'une espèce exotique envahissante. Le besoin de mieux définir les espèces émergentes est ressorti. Les premières réflexions ont mis en avant l'importance de l'échelle prise en compte et de décider au cas par cas. L'utilisation du terme d'espèces en situation d'émergence, serait alors plus appropriée.

Addendum : Une dynamique va être engagée, animée par la FCEN, afin de proposer une définition nationale pour les espèces exotiques envahissantes émergentes.

ETUDIER LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES POUR MIEUX LES GERER

Téledétection de la Jussie en milieu terrestre sur le corridor de la Loire et les zones humides associées : importance pour la gestion – J. HAURY, professeur à INRA-Agrocampus Ouest

Parce qu'elles se substituent aux espèces indigènes des prairies, les jussies représentent des enjeux financiers importants au niveau agricole. Aujourd'hui, contrairement aux formes aquatiques, des difficultés sont rencontrées pour maintenir les formes terrestres sous un certain seuil de nuisance. Un programme Feder-AFB-Agrocampus étudie donc cette thématique afin d'améliorer la gestion par une meilleure connaissance de la distribution des jussies, de leur reproduction, de la génétique des populations et de la biologie des prairies dans ce contexte. La téledétection est un outil très puissant pour étudier la distribution des jussies. Elle permet un gain de temps pour les prospections de terrain, avec l'identification de secteurs prioritaires ou problématiques.



1. Forme terrestre de Jussies en mélange

L'analyse est menée à partir d'images aériennes hyperspectrales, prises par satellite ou par drone. Il est possible de différencier les deux espèces de jussies et leur forme terrestre ou aquatique à partir du spectre observé. La répartition des jussies peut ainsi être cartographiée et leur proportion estimée dans les mélanges de végétation. Le biais auquel est confrontée l'étude est la modification du couvert végétal, dû à l'utilisation des prairies pour l'agriculture (par le pâturage des bêtes, la fauche, etc.). L'étude doit aussi s'adapter aux cycles rapides de développement de la plante, le choix de la période de mesure est très important. Le coût initial du traitement des informations peut également être un frein, tout comme la nécessité d'avoir des acteurs de terrains impliqués, pour faciliter le relai de l'information.

Échanges :

- *Détection visuelle : quelles sont les conditions que doit présenter le végétal pour que ce soit étendu à d'autres espèces ?* Depuis 2008, des bibliothèques spectrales sont formées à partir de relevés de terrain. Il faut des surfaces suffisantes de colonisation (minimum 40x40 m) et des espèces avec des signatures spectrales bien identifiables.
- Le besoin de travailler avec le monde agricole est apparu évident pour éviter la disparition des zones de pâture. Ce travail a été initié par la réalisation d'enquêtes. La restitution du programme est prévue l'année prochaine. Le degré de sensibilisation des agriculteurs est très variable, ce qui complique la communication et le lien avec eux, ainsi que la détection précoce sur les parcelles par manque de connaissances.
- *Quelle est la valeur fourragère des jussies ?* Elles ne sont pas très appétantes pour les animaux, mais en l'absence d'autre nourriture, le bétail la consomme. Les résultats ne sont pas encore unanimes cependant. Les exploitants sont réticents à charger sur les jussies, mais c'est possible avec la MAE EEE. Les mentalités et les pratiques évoluent avec le temps.
- *Les prairies avec des jussies peuvent-elle être utilisées comme prairie de fauche ?* Non, le foin des jussies part en poussière s'il est stocké en silo ou fait pourrir le reste du foin.

Le Life CROAA et la recherche de solutions de gestion pour le Xénope lisse – Myriam LABADESSE, chargée de mission Coordination du projet Life CROAA à la Société herpétologique de France

Le Life CROAA est un programme européen dont l'objectif est de préserver les peuplements autochtones inféodés aux zones humides contre l'introduction et la propagation d'amphibiens exotiques envahissants, d'une durée de 6 ans pour un budget de plus de 3 millions d'euros. Ce programme cible spécifiquement 2 espèces : le Xénope lisse (*Xenopus laevis*) et la grenouille taureau (*Lithobates catesbeianus*).

Le Xénope est une espèce très utilisée en laboratoire de recherche. La population des Deux-Sèvres était connue depuis plusieurs années. Les données récentes indiquent qu'il est présent jusqu'au lac de Grand-Lieu. Deux autres sites colonisés ont également été récemment détectés (Toulouse et Bordeaux). Le Xénope a des impacts sur la faune autochtone par prédation. Il est aussi porteur sain de la Chytridiomycose, avec un impact sur les populations locales d'amphibiens

Les axes de travail dans le cadre du Life CROAA sont de mettre à jour la répartition connue des espèces, pour ensuite chercher à définir des stratégies d'intervention. Les nouveaux inventaires ont mis en évidence que la Loire n'est pas/plus une barrière pour la propagation du Xénope. Il a ainsi été détecté dans 2 nouveaux départements (Loire-Atlantique et Indre-et-Loire).

Des actions de gestion sont mises en œuvre dans les Deux-Sèvres et dans le Maine-et-Loire, avec la pose de nasses appâtées, notamment dans les bassins de lagunages, qui sont très appréciés de l'espèce. Une action pilote a aussi été mise en place pour la préservation d'un corridor entre 2 sites hébergeant des espèces patrimoniales.

Actuellement, il n'existe pas un ensemble de méthodes de lutte efficaces pour intervenir sur tous les stades de développement de l'espèce, contrairement à la Grenouille taureau. Le projet Life permet cependant d'expérimenter de nouvelles techniques de gestion, comme l'attraction des individus par le chant. Les adultes sont en effet attirés par le chant de leurs congénères et mettre une femelle vivante dans la nasse attire beaucoup de xénopes, mâles et de femelles. D'autres méthodes sont également étudiées, comme adapter les nasses ou essayer de capturer les têtards, mais peu de résultats concluants ont été obtenus jusque-là.

Des tests de confinement d'un bassin de lagunage ont permis de capturer plus de 4100 individus en 2018. Cela fonctionne bien sur une petite zone mais est difficilement transposable à l'échelle d'un gros noyau de population. Les réflexions sont en cours sur une stratégie d'intervention, tout le secteur ligérien étant propice au développement et à la propagation du Xénope lisse.

Échanges :

- *Quelles sont les causes des nouvelles introductions ?* Le Xénope ne fait pas partie de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'union européenne et n'est pas interdite à la commercialisation. Des autorisations sont nécessaires pour le détenir, mais ils sont probablement issus de lâchers.
- *Existe-t-il des prédateurs naturels ?* Aucun en France. Les hérons peuvent en consommer mais pas de manière à impacter la population de manière significative. Dans son milieu d'origine, le Blackbass peut aussi avoir ce rôle. Il n'est cependant pas recommandé d'introduire de nouvelles espèces exotiques pour en gérer d'autres.
- *Précisions sur l'écologie du Xénope :* Il adapte son alimentation aux ressources disponibles. Il présente une grande capacité à coloniser tous types de milieux, des mares bocagères aux bassins industriels. Il effectue des migrations liées principalement à la reproduction. Dans un milieu résilient, il peut avoir moins d'impacts sur les espèces autochtones (cachés pour les autres espèces, etc.). Les impacts dépendent donc du type de milieu. En Afrique australe (aire d'origine), le Xénope peut utiliser la boue pour survivre à une période sèche.
- *Existe-t-il des instances qui donnent des conseils d'installation de bassin dans les secteurs concernés par le Xénope ?* Des partenariats sont en cours pour tester des dispositifs compatibles avec la fonction des bassins et pour démocratiser les techniques existantes.
- *D'autres pays européens sont-ils concernés ?* Oui, notamment au Portugal, où il est dans des milieux plutôt courants, contrairement à la France où il est plutôt observé dans des plans d'eau.

RETOURS D'EXPERIENCE

Retour sur 10 années de gestion de la jussie par l'EPTB Vilaine – Benjamin BOTTNER, chargé d'étude à l'Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine

Le bassin de la Vilaine compte beaucoup de cours et de plans d'eau. L'EPTB gérait initialement 80 km de cours d'eau de ce bassin entre 2007 et 2012. Durant cette période plusieurs marchés publics à bons de commande ont été passés. Cette procédure facilite grandement l'adaptation des travaux aux évolutions annuelles et saisonnières. L'arrachage mécanique et manuel des jussies sur cette période a permis de diminuer significativement les surfaces colonisées et de réduire drastiquement les volumes extraits, facilitant par la suite la gestion courante. Des sites entièrement colonisés ont pu être restaurés et aujourd'hui, un passage annuel est souvent suffisant pour éliminer les quelques plants restants sur ces sites.

L'arrachage manuel fonctionne bien en milieu aquatique, mais la gestion est plus complexe lorsque la jussie se développe près de la berge. Si les niveaux de populations sont maintenus à des niveaux bas, il est possible de faire de l'entretien sur de grandes distances pour un investissement en temps faible. Ces interventions ont aussi permis de répondre aux enjeux de continuité écologique. Les poissons et les espèces patrimoniales ayant évité les herbiers de jussie, l'Anguilette et l'Ecrevisse américaine étaient les seules espèces qui y étaient observées. La restauration des zones d'étiers et la réouverture du milieu a donc recréé des zones refuges ou de nouveaux corridors pour les espèces patrimoniales.

Échanges :

- *Quelle est la profondeur d'eau des secteurs présentés ?* 2 m au plus profond. L'arrachage mécanique est impossible quand la profondeur est inférieure au tirant d'eau de la barge. Par ailleurs, les jussies ne peuvent pas accéder aux prairies en bord de cours d'eau, qui sont assez hautes et rarement inondées. Il n'y a donc pas de formes terrestres de jussies sur ce secteur.
- *Comment sont traités les volumes extraits ?* Les jussies sont déposées sur bâche puis exportées. Elles sont entreposées dans des carrières très sèches sans zone humide à proximité ou épandues sur des terrains agricoles.
- Aucun suivi spécifique de l'influence du climat sur l'évolution globale des jussies sur le bassin n'a été réalisé.
- La région ayant récupéré la compétence sur une grande partie du bassin anciennement géré par l'EPTB Vilaine, la gestion n'est plus homogène et de nombreux secteurs non gérés deviennent des sources pour la recolonisation.

Gestion de la Crassule de Helms sur les étangs de Port Jérôme sur Seine – Jean-François DUFAUX et Charlotte BOUIN, CEN Normandie

Un plan régional d'actions EEE existe depuis 2013 en Basse-Normandie et 2018 en Haute-Normandie. Dans ce cadre, 2 brigades de 3 personnes interviennent sur les plantes exotiques envahissantes. Jean-François Dufaux souhaitait présenter un cas de gestion à l'étude des participants, sur un site envahi par la Crassule de Helms.



2. La Crassule de Helms



Le contexte : Le site présenté comprend 3 étangs en série sur un cours d'eau, très fréquentés par le grand public et utilisés par une association de pêche locale. L'étang amont est entièrement colonisé par la Crassule de Helms et les deux étangs en aval présentent des observations au niveau des berges. L'objectif principal est d'éviter que la Crassule ne rejoigne le cours d'eau principal, puis la Seine, tout en trouvant un seuil de nuisance acceptable, l'éradication n'étant pas envisageable dans ce contexte. Suite à la première observation en 2014, un faucardage mécanique a été effectué par la commune. Par la suite, une balle ronde d'orge a été installée et des carpes amour introduites pour pâturer la Crassule. En 2019, le CEN est intervenu sur le site à la demande de la commune. Un panneau d'information a été installé pour sensibiliser le public à la présence de la Crassule. L'étang n°1 a été isolé par l'installation d'une barrière et d'un filet pour éviter la dispersion de la Crassule par le public et l'avifaune. Un système de filtre a été installé entre les étangs 1 et 2, avec des passages et des nettoyages réguliers par un agent de la commune. 40 jours d'intervention ont été réalisés en 2019 juste pour ce site (sur les 3 étangs).

Programme d'actions proposé par le CEN :

- Détourner le cours d'eau alimentant les étangs pour éviter qu'il entraîne la Crassule en aval ;
- Pour l'étang 3 : poursuivre la prospection et l'arrachage manuel ;
- Pour l'étang 2 :
 - Arracher un rideau de roseaux qui complexifie la gestion de la Crassule (au sud)
 - Au nord, une ripisylve d'aulne est colonisée par l'espèce : bâchage de cette partie de l'étang pour mettre en exclos les racines des aulnes.
- Etang 1 : vider l'étang dans l'étang n°2 en filtrant l'eau de sortie et le chauler (berge et fond) ; cloisonner la résurgence.

Pistes de réflexion :

- Aller prospecter sur la Seine, car en Pays de la Loire, l'espèce a été trouvée à 12 km du lieu de détection ;
- Remplacer les filtres par un système de siphon avec prise d'eau sous la surface de l'eau. Cela fonctionne très bien en Pays de la Loire ;
- La mise en assec ne fonctionne pas car l'espèce en profite pour s'étendre (cf. site de Gétigné). La baisse du niveau d'eau permet à la Crassule de coloniser les berges, l'espèce étant particulièrement bien adaptée à la sécheresse ;
- Pour le chaulage, le but est de favoriser la minéralisation de la matière organique, mais cela risque de ne pas marcher pour la Crassule. Des expérimentations pourraient être menées pour tester cette méthode, en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter la dispersion de l'espèce ;
- Déconnecter le troisième étang du second ;
- Travailler sur le milieu : l'Iris des marais peut concurrencer la Crassule, les roselières peuvent également jouer ce rôle, il serait dommage de les éliminer. Il pourrait être envisagé au contraire de remettre de la compétition pour faire reculer la Crassule.

Échanges :

- *Quelle est l'origine de la crassule ?* Le vecteur d'introduction n'est pas connu. Il est possible qu'elle soit issue d'un lâcher d'aquarium. La plante est en vente dans un magasin à 5 km.
- *Des prospections sur le cours d'eau en aval sont-elles menées ?* Oui, mais certains secteurs n'ont pas encore été prospectés faute d'autorisations.

TERRAIN SUR LE PNR DE BRIERE

La visite a eu lieu dans le marais indivis de Grande Brière Mottière, espace d'environ 7000 ha dont plus de 1000 ha de prairies. Le pâturage est commun entre les exploitants et en tout 800 à 1000 animaux par an (chevaux, moutons et vaches) pâturent cet espace. Cette activité est indissociable de l'écologie et du patrimoine du marais. Le pâturage extensif, compris entre 0,5 et 1 UGB/ha de prairie de marais, est aussi garant de cette biodiversité (enjeux de nidification et/ou d'hivernage de limicoles et anatidés, guifettes, enjeux flore remarquable, ...).

Sur ce marais, les jussies prairiales représentent une réelle menace pour la biodiversité et l'activité agricole. Sous ses formes terrestres (prostrée et érigée), elles colonisent de très grandes surfaces. Les surfaces envahies ne sont plus considérées comme agricoles aux yeux de la PAC et sont peu pâturées par les bêtes (valeur fourragère considérée comme nulle).

Les agriculteurs se retrouvent donc avec un grand manque à gagner.. En 2016, dans le cadre du pacte local « jussies », une démarche innovante animée et appuyée par l'expertise du syndicat mixte du Parc a été engagée avec un groupe d'agriculteurs volontaires. Appropriation de la problématique et développement de réponses autonomes et adaptées aux exploitations ainsi qu'à la sensibilité des sites sont les objectifs partagés. Cette coopération qui cible préférentiellement les secteurs encore faiblement colonisés, croise diagnostic du risque « jussies » et conduite de l'exploitation agricole. Les agriculteurs testent de potentielles solutions qui sont évaluées. Ainsi certains agriculteurs adoptent des bandes d'hélophytes (roseau) en périphérie de leurs parcelles ou ont privilégié un système de fauche au pâturage.

Depuis 2017 une MAEC, actuellement en test, s'inspire de cette démarche pour apporter une aide (265 €/ha) aux exploitants situés sur des fronts de colonisation (taux d'envahissement $\leq 30\%$) dont le succès repose sur une animation locale permanente. En 2019, 5 des 19 agriculteurs volontaires sont engagés dans cette MAEC pour une surface totale de 115 ha. Le cahier des charges de la mesure se base notamment sur un « Plan d'actions » co-construit avec l'exploitant engagé. Il permet à l'exploitant de mettre en œuvre des actions expérimentales que l'opérateur validera et évaluera. Cette MAEC, engagée sur le code culture « surfaces pastorales à dominante herbagère » ne peut pas être révoquée comme le sont d'autres MAEC à cause d'un envahissement de jussies : une sécurité supplémentaire pour les surfaces à fort risque.

En dehors des jussies, 2 autres plantes exotiques envahissantes ont pu être observées par les participants : le Brome pratensis et le Datura stramonium.



Les présentations sont téléchargeables sur le
Centre de Ressources Loire nature
centrederesources-loirenature.com

La sélection bibliographique est
téléchargeable à [ce lien](#).

Informations pratiques

La journée se déroulera au Brit Hôtel à Saint Nazaire, le 26 septembre 2019. Le déjeuner se déroulera à l'Office coffee et est pris en charge par la FCEN. Adresses :

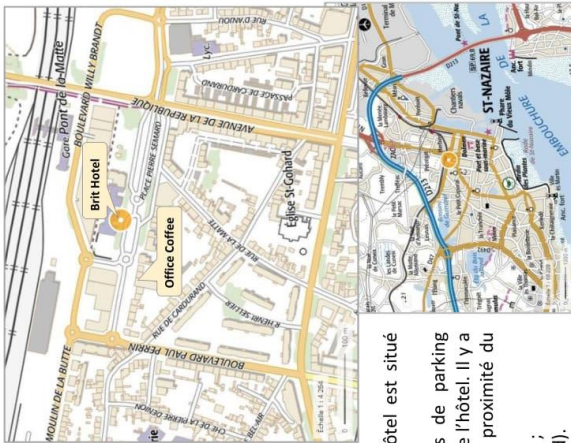
- Brit Hôtel, 4 avenue du Commandant l'Herminier, 44600 Saint Nazaire ;
- Office Coffee (Class'Croute), 21 rue du Commandant l'Herminier, 44600 Saint Nazaire.

Par le train : le lieu se situe juste en face de la gare de Saint Nazaire.

Par l'autoroute : Depuis l'axe Nantes/Vannes/La Baule, suivre la direction « Centre ville / La Gare ». L'hôtel est situé juste en face de la gare.

Parkings à proximité : quelques places de parking (payantes) sont disponibles à proximité de l'hôtel. Il y a d'autres parkings, également payants, à proximité du lieu de la rencontre :

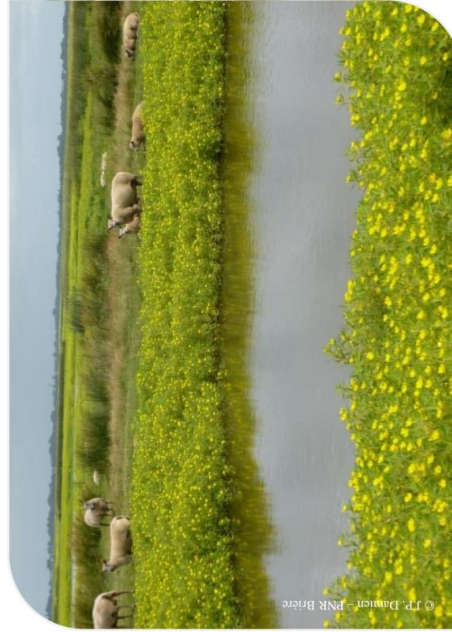
- Parking de la gare (4 min à pied) ;
- Parking Willy Brant (4 min à pied).



Journée technique

Gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques

Saint Nazaire (44), le 26 septembre 2019



Pour plus d'informations :

Sylvie VARRAY

sylvie.varray@reseau-cen.org

Tél : 02.38.24.55.05

ou Agnès RAYSSÉGUIER

agnes.raysseguiier@reseau-cen.org

Tél : 02.38.24.20.94

Avec le soutien de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional

Organisée en partenariat avec :



Voir aussi le site du Centre de Ressources Loire nature



Programme



9h : Accueil des participants

9h30 : Introduction

- La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne et le réseau d'acteurs Pays de la Loire – A. Méheust, FCEN et E. Leheurteur, CEN Pays de la Loire

10h15 : Etudier les espèces exotiques envahissantes pour mieux les gérer

- Télédéttection de la Jussie en milieu terrestre sur le corridor de la Loire et les zones humides associées : importance pour la gestion – J. Haury, INRA Agrocampus
- Le Life CROAA et la recherche de solutions de gestion pour le Xénope lisse – M. Labadesse, Société Herpétologique de France

11h15 : Retours d'expérience

- Retour sur 10 années de gestion de la jussie par l'EPTB Vilaine – B. Bottner, EPTB Vilaine
- Exemple de chantier de gestion de l'Hydrocotyle fausse-renoncule – J.M. Dréan, Bretagne Vivante
- Gestion de la crassule de Helms sur les étangs de Port Jérôme sur Seine – J.F. Dufaux et C. Bouin, CEN Normandie

13h : Repas (cocktail déjeunatoire pris en charge par la FCEN)

14h30 : Sortie de terrain

- La sortie de terrain se déroulera sur le parc naturel régional de Brière. La thématique des espèces exotiques envahissantes est particulièrement complexe dans les marais côtiers. Plusieurs aspects seront présentés aux participants, tels que la Crassule de Helms, la jussie terrestre et la formation de complexes d'espèces exotiques envahissantes, ainsi que leurs répercussions sur le secteur agricole dans le Parc.

17h : retour à Saint-Nazaire et fin de la journée technique



Contexte

Les milieux aquatiques sont des écosystèmes fragiles soumis à des perturbations régulières liées aux régimes hydrauliques. L'implantation des EEE dans ces systèmes y est ainsi favorisée et présente de nombreux impacts. Les espèces exotiques envahissantes liées à ces milieux (jussies, Crassule de Helms, écrevisses américaines, etc.) présentent des capacités de reproduction importantes. Ce potentiel est renforcé par l'utilisation des cours d'eau, qui permet une dispersion des individus sur de grandes distances. De plus, l'intervention en milieu aquatique complique les opérations de gestion, qui sont de ce fait complexes.

Le groupe de travail « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » a été créé en 2002 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il avait alors pour thématique principale le suivi et la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes. L'échange d'expérience et d'information sur les principales espèces problématiques ont été les motivations à l'origine de la création du groupe de travail de bassin. Les sollicitations en rapport avec d'autres groupes d'espèces se sont progressivement multipliées et élargies à d'autres groupes d'espèces.

En 2014, une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, prenant en compte l'ensemble de la problématique des invasions biologiques, a été élaborée avec le groupe de travail de bassin. La coordination et le suivi de sa mise en œuvre pour la période 2014-2020 a été confiée à la FCEN. Les espèces exotiques envahissantes aquatiques, à l'origine de la création du groupe de travail de bassin, occupent cependant toujours une place importante dans ses travaux.

Objectifs

L'objectif principal de cette journée technique est l'échange d'expériences entre gestionnaires, notamment concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques. Il est ainsi recherché l'émergence ou l'enrichissement de projets grâce à la transposition d'initiatives locales à d'autres échelles. Cette journée technique permettra également l'identification d'enjeux et d'attentes concernant la gestion des EEE aquatiques qui pourront alimenter les réflexions menées au sein du groupe de travail de bassin.

Cette journée s'adresse aux acteurs et gestionnaires du patrimoine naturel et des milieux du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux personnes intéressées par cette thématique.



ANNEXES



Journée Technique « Gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques » Saint-Nazaire, le 26 septembre 2019

Liste des participants

PRENOM	NOM	ORGANISME	SIGNATURE
AUDRAS	Olivier	FREDON Bretagne	olivier.audras@fredon-bretagne.com
BOTTNER	Benjamin	EPTB Vilaine	benjamin.bottner@eptb-vilaine.fr
BOUIN	Charlotte	CEN Normandie Ouest	c.bouin@cen-bn.fr
BOURNIGAL	Benjamin	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	B.BOURNIGAL@gmvagglo.bzh
CELIS	Justine	CEN Pays de la Loire	j.celis@cenpaysdelaloire.fr
DAMIEN	Jean-Patrice	PNR Brière	jp.damien@parc-naturel-briere.fr
DA SILVA	Ludovic	PNR Brière	
DAVY	Emilie	SBVB	contact@sbvb.fr
DUFAUX	Jean-François	CEN Normandie Seine	dufaux.jf@cren-haute-normandie.com
FATIN	Denis	Syndicat du Bassin Versant de l'Isac	milieux.aquatiques@syndicat-isac.fr
GOALABRE	Lisa	Syndicat de bassin versant Vilaine amont - Chevré	coordination@bvchevre.fr
GUEDON	Mickaël	Communauté d'agglomération de la Rochelle	mickael.guedon@agglo-larochelle.fr
HAURY	Jacques	INRA Agrocampus Ouest	jacques.haury@agrocampus-ouest.fr
HENRY	Magali	UNIMA	magali.henry@unima.fr
HERVIEU	Frédéric	Conseil Départemental de Loire Atlantique	frederic.hervieu@loire-atlantique.fr
LABADESSE	Myriam	Société Herpétologique de France	myriam.labadesse@lashf.org
LANNUZEL	Agnès	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	agnes.lannuzel@pl.chambagri.fr
LEHEURTEUX	Emmanuel	CEN Pays de la Loire	e.leheurteux@cenpaysdelaloire.fr
MANDRA	Rémi	CEN Normandie Seine	r.mandra@cren-haute-normandie.com
MEHEUST	Alan	FCEN	alan.meheust@reseau-cen.org
PALARIC	Renan	COLAS Centre-Ouest	renan.palaric@colas-co.com
PIERRE	Youenn	Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu	sbv@sage-grandlieu.fr
PROUELLE	Rodolphe	POLLENIZ	polleniz@polleniz.fr
SIMON	Oriane	SBVB	oriane.simon@sbvb.fr
THIERY-COLLET	Jonathan	Syndicat Mixte Loire et Goulaine	thierycollet.smlg@orange.fr
VARRAY	Sylvie	FCEN	sylvie.varray@reseau-cen.org

Avec le soutien financier de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional

Organisé en partenariat avec :



Le réseau des Conservatoire d'espaces naturels

A l'échelle nationale

Depuis près de 40 ans, les Conservatoire d'espaces naturels contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. Près de 3 500 sites naturels couvrant plus de 178 000 hectares sont gérés par la maîtrise foncière et d'usages. Leurs interventions s'articulent autour de quatre fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a pour mission de favoriser les échanges entre ses membres afin de renforcer leurs actions sur le terrain. Les 29 Conservatoires sont adhérents. Elle anime également des programmes comme le pôle relais tourbières et le plan national d'actions Chiroptères ou dans le cadre du plan Loire et du plan Rhône.

A l'échelle du bassin de la Loire

Les 9 Cen concernés gèrent plus de 5 000 hectares de zones humides répartis sur 312 sites. Près de la moitié de ces zones humides sont situées en zone alluviale.



Pour aller plus loin

Dans le cadre de sa mission d'animation du réseau d'acteurs sur les espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels propose régulièrement des journées techniques. Pour avoir connaissance des thèmes et contenus des journées précédentes et être informé des événements à venir par la lettre d'information du Centre de Ressources Loire nature, rendez-vous sur centrederessources-loirenature.com

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc – 45000 Orléans
www.reseau-cen.org

Alan Méheust
Chargé de mission Loire
Tél : 02.38.24.55.05
alan.meheust@reseau-cen.org

Agnès Raysséguier
Documentaliste
Tél : 02.38.24.20.94
agnes.raysseguier@reseau-cen.org